

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/03/2013

Réception par le Prefet : 18/03/2013

Publication : 22/03/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-3-11-3

Séance du vendredi 15 mars 2013

SOUTIEN À L'ASSOCIATION TAMBOUR BATTANT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG n°2012-6-11-1 du Conseil Général du 5 décembre 2012 relative au budget primitif 2013 des actions de coopération internationale, transfrontalière et européenne,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association TAMBOUR BATTANT pour la mise en œuvre d'un projet d'accompagnement vers la mobilité internationale des jeunes avec moins d'opportunités.

Ce montant sera imputé sur le programme F712 chapitre 65, fonction 048, nature 6562, code programme 2677 du budget départemental 2013.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 MARS 2013

**Politiques européennes
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
PUE00031	ASSOCIATION TAMBOUR BATTANT Accompagnement mobilité internationale des jeunes	1 000,00
Total		1 000,00